



**MESSAGE IMPORTANT**

**COVID-19**

Chers Luçois et Luçoises

Votre municipalité prend les mesures nécessaires pour affronter la crise du COVID-19 et pour s'ajuster aux restrictions et directives émanant du gouvernement afin de freiner la pandémie. Nous avons été proactifs et nous sommes afférés à mettre rapidement en place des mesures permettant de conserver les services essentiels tout en protégeant nos employés municipaux.

C'est tous ensemble que nous arriverons à ralentir la pandémie afin d'éviter de surcharger le système de santé et de permettre qu'un nombre maximal de citoyens puissent recevoir les soins requis par leur état de santé.

**Si vous avez de la toux ou de la fièvre :**

- Restez chez vous.
- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous.
- Si votre condition le permet, contactez le 1 877 644-4545.  
Pour toute urgence, composez le 911.
- Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (difficulté à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée).

Il est primordial de respecter les mesures de confinement, de distanciation sociale (télétravail lorsque possible et respect d'une distance de 2 mètres entre les personnes), de fermeture d'entreprises jugées non-essentiels par le gouvernement et d'éviter tout déplacement non nécessaire. **Lavez-vous les mains régulièrement (au moins 20 secondes) et restez autant que possible à la maison et évitez tout rassemblement.**

Afin de vous aider à respecter ce qui précède, la municipalité de Sainte-Luce et/ou la MRC de La Mitis ont mis en place certaines initiatives et mesures :

- Des bénévoles, que nous tenons à remercier chaudement, peuvent vous livrer votre épicerie ou des médicaments en provenance d'un de ces commerces :

- Épicerie C. H. Bernier                      418 739-4944
- Épicerie Pineault                          418 739-4482
- Marché Sainte-Luce                        418 739-3653
- Pharmacie Proxim Caron et Pelletier    418 739-3006

**(important : suite au verso)**

À noter que vous devez contacter directement le commerce visé pour faire votre commande et que le paiement doit être fait à l'avance par carte de crédit.

- En raison de l'interdiction de tout rassemblement, tous les locaux municipaux, espaces communautaires et parcs municipaux sont fermés jusqu'à nouvel ordre et l'ensemble des activités communautaires sur le territoire de la municipalité sont annulés ou reportés à une date ultérieure (dont les traditionnels souper de crabe et souper des bénévoles).
- Prenez note que l'Écocentre de La Mitis situé à Sainte-Flavie est également fermé au public jusqu'à nouvel ordre.
- Nous avons mis en place un service centralisé d'information pour les citoyens de la MRC de La Mitis. Vous pouvez appeler au 418-775-8445 poste 2990 pour les questions concernant les mesures gouvernementales ou avoir de l'information locale et régionale sur les services offerts sur le territoire. Pour obtenir une assistance juridique concernant le COVID-19, vous pouvez appeler au 1-866-699-9729.

La municipalité de Sainte-Luce utilise maintenant le logiciel « **Telmatik** » (plutôt que la plateforme Voilà) pour rejoindre facilement ses citoyens et citoyennes en cas d'urgence. Pour ceux et celles qui ne l'ont pas fait, nous vous invitons donc à nous fournir, à l'adresse [sainte-luce@sainteluce.ca](mailto:sainte-luce@sainteluce.ca), votre nom et adresse, et spécifier le moyen de communication pour vous rejoindre : numéro de téléphone à la maison, votre numéro de cellulaire et / ou votre adresse courriel.

Afin de se conformer aux mesures gouvernementales, les séances publiques du conseil se tiendront dorénavant de façon virtuelle. Elles seront également enregistrées et disponibles en ligne sur la page Facebook de la Municipalité pour consultation ultérieure.

Finalement, il est important de suivre la page Facebook de la Municipalité (<https://www.facebook.com/loisirs.sainteluce>) et/ou de consulter régulièrement son site Internet (<https://sainteluce.ca>) pour connaître les derniers développements qui touchent la municipalité ainsi que les dates et heures des séances publiques et pour obtenir le lien vers les conférences virtuelles.

En mon nom personnel et au nom du conseil, je vous remercie des efforts de collaboration, de solidarité et d'entraide dont vous faites preuve dans la crise qui nous secoue. Ensemble, nous pourrons sortir grandis de ces événements qui changeront à jamais nos pratiques et notre communauté.



Maité Blanchette Vézina,  
Maire de la Municipalité de Sainte-Luce